

## CHSCTA : Bulletin de situation/communication N°2

Jeudi 19 mars 9h30

***Le présent bulletin présente les sujets abordés dans nos échanges avec le rectorat afin d'en garder une trace et mesurer les évolutions de situations. Il est envoyé à M. Couedic par principe. Bien sur chaque fois que possible, l'obtention de réponse et/ou de solutions sera diffusable.***

1° Nous avons des remontées de collègues qui étaient en congés formation, qui ne pourront pas passer les examens et certifications en temps et en heure avant de reprendre. Or, après demande auprès de la DPAE d'un report exceptionnel notamment pour un master, le refus opposé ne tient pas compte de la situation. Plusieurs collègues verraient ainsi 2 à 3 ans de leurs efforts réduits à néant.

2° La parution de 2 livrets pédagogiques, un pour le collège et un pour le lycée pourrait s'avérer une fausse bonne chose. En effet, ils ne sont accompagnés d'aucune sorte de courrier tendant à rassurer les collègues et sont ressentis injonctifs alors que de nombreuses équipes pédagogiques se sont engagées dans le télétravail avec les moyens du bord. Les remontées sont unanimes pour parler d'une pression difficile à accepter. Cela vient se rajouter à la note ENT qui spécifie les tranches horaires dédiées tant aux lycées qu'aux collèges et dont la phrase sur la possibilité d'utiliser le créneau horaire 18h00-8h00 revient à inciter à travailler de nuit. Cela ressemble à une augmentation du temps de travail. Le sentiment partagé est l'absence de confiance dans les équipes pédagogiques. Peu d'encouragements et beaucoup de consignes parfois contradictoires.

3° La réalisation par les collègues de sites dédiés à l'activité pédagogique et à la relation avec les élèves ne cessent d'augmenter pour palier les déficiences de l'ENT. L'utilisation de réseaux sociaux tels que « Discord.gg » ou autre est inquiétante car cela veut dire que l'éducation nationale n'a plus la maîtrise des flux et des échanges pédagogiques. C'est la porte ouverte à beaucoup de problématiques pouvant impacter la responsabilité (pénale) soit des chefs d'EPLÉ soit des enseignants eux-mêmes. Un cadrage pour le coup serait nécessaire.

4° Dans le 1<sup>er</sup> degré, la tendance à des consignes contradictoires se confirme soit dans une même circonscription, soit dans un même département, soit entre département. Ainsi l'injonction du département du 12 avec formulaire à l'appui pour les PE 1<sup>er</sup> degré est ressentie comme une absence de confiance. Comme les équipes communiquent entre elles, chacun mesure les différences qui existent et se posent des questions sur le pilotage de la situation.

5° Dans le respect du service public, la pression des mairies est forte pour que les écoles publiques accueillent les enfants scolarisés dans le privé. Cela est ressenti comme une injustice totale souvent dans des secteurs où la concurrence Public-Privé est importante. L'enseignement privé avec ses moyens importants doit assumer ses responsabilités.

6° La question des promotions et des mutations est posée en l'absence de CAPA, CAPD et autres commissions paritaires. Les concours annulés (?), les collègues ayant engagé des frais pourront-ils être remboursés ?

***Cette liste est non exhaustive et évoluera au fil du temps.***